

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 20 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

**Présent(e)s** :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

**Absente excusée** :

L'HELGOUALC'H Nadège  
LA PORTA Christophe

**Absente** :

SAIPHOU Amélie

**Secrétaire de Séance** : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 16

**Votants** : 16



**Délibération 2024-34 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite à réussite au concours.

Vu le courrier du Centre de Gestion du Loiret pour la réussite d'un agent au concours interne d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu les lignes directrices de gestion de la commune validée par le comité technique en date du 9 mars 2021,

Il est proposé de valider :

- la création au 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet,

- la suppression au 31 décembre 2024 du poste d'adjoint technique à temps complet
- le tableau des effectifs avec les modifications précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- la création et la suppression de poste proposées
- le tableau des effectifs modifié.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 04/12/2024

La secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RÉTIF

Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU

